Declassified to Public 06 September 2012

D99/3/4

DEVANT LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Dossier no:

001/18-07-2007- CETC/BCJI (CP 02)

Déposé auprès de :

La Chambre Préliminaire

Date du document:

5 septembre 2008

Partie déposante :

Avocats de M. KAING Guek Eav

Langue originale:

FRANÇAIS

Type de document:

CONFIDENTIEL

OBSERVATIONS DE LA DÉFENSE RELATIVE À LA REQUÊTE DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE DE SE VOIR ACCORDER L'ACCÈS AU DOSSIER PÉNAL

Déposé par:

Avocats de M. KAING Guek Eav

Me KAR Savuth

Me François ROUX

Auprès de:

La Chambre Préliminaire

M. le juge PRAK Kimsan, Président

M. le juge Rowan DOWNING

M. le juge NEY Thol

Mme la juge Katinka LAHUIS

M. le juge HUOT Vuthy

ឯកសារបានថតបន្តបន្រឹមត្រូចនា៖	ទឡាទ់ជើ ទ
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE	CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certifiled Date/Date de certification):

05/Sept/2008

ದಿಣದ	1565E	95
A 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	44600	w

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខ្លែ ខ្លាំ ខណ្ឌ (Date of receipt/Date de reception):

05/Sept/2008

[001/18-07-2007- CETC/BCJI (CP02)]

OBSERVATIONS

- 1. Par une ordonnance datée du 2 septembre 2008 et notifiée à la Défense le 4 septembre 2008, la Chambre préliminaire a enjoint les parties au dossier pénal 001/18-07-2007- ECCC/BCJI de déposer, au plus tard le 5 septembre 2008 à 15h30, toute opposition à la requête du Président de la Chambre de première instance de voir accorder aux juges de la Chambre de première instance et à leurs proches collaborateurs l'accès électronique audit dossier.
- 2. La défense souhaite informer la Chambre préliminaire qu'elle ne s'oppose pas à ce qu'il soit fait droit à la requête susvisée, et ce bien que l'ordonnance de renvoi de M. Kaing Guek Eav devant la Chambre de première instance ne soit, à ce jour, pas définitive.

SOUS TOUTES RESERVES

Phnom Penh, le 5 septembre 2008

L'un des Co-avocats pour les deux

Th

Kar Savuth